



Romainville, le 16 septembre 2022

HOTEL BRV
Monsieur IBECHENINENE Rabah
10 rue de la Fraternité
93230 ROMAINVILLE

ARRÊTÉ n° A_2022_0590 URBA

PORTANT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

RAR : 1A 188 751 7629 4

Dossier numéro	: AT 093063 22 B0009
Déposé le	: 12/05/2022
Adresse des travaux	: 10 rue de la Fraternité
Destination des travaux	: Hôtel
Nature des Travaux	: Aménagement d'un hôtel, ERP de 3 ^{ème} catégorie

Direction Aménagement – Service Urbanisme - VP

Dossier suivi par : Matthieu GARDE - Instructeur du Droit des Sols ☎ 01.49.15-56-08

Le Maire de Romainville,

VU la demande d'Autorisation de Travaux susvisée,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Est-Ensemble approuvé par délibération du Conseil de Territoire d'Est-Ensemble en date du 4 février 2020, devenu exécutoire le 27 mars 2020 et modifié le 29 juin 2021 puis le 24 mai 2022 et devenu exécutoire le 20 juillet 2022,

VU le Code de la construction et de l'Habitation, notamment son article L.111-8 et suivants,

VU l'avis favorable avec prescriptions émis par le bureau de la défense et de la sécurité civiles de la préfecture de Seine-Saint-Denis, en date du 13 juillet 2022, dont copie ci-jointe,

VU l'avis favorable émis par la Sous-Commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, en date du 8 septembre 2022, dont copie ci-jointe,

CONSIDERANT que la demande susvisée a pour objet l'aménagement d'un établissement recevant du public de 3^{ème} catégorie de type O.

ARRETE

La demande d'Autorisation de Travaux susvisée, portant sur l'Aménagement d'un hôtel, Etablissement Recevant du Public de 3^{ème} catégorie de type O est accordée sous réserves du respect des prescriptions en matière de sécurité incendie émises par la préfecture de Seine-Saint-Denis dans son avis ci-joint.

L'ouverture au public devra faire l'objet d'une autorisation du Maire, après visite de la commission compétente de sécurité et d'accessibilité aux handicapés.